

La station thermale ne demande qu'à prendre de l'ampleur !



Vue de l'auditoire (Photo RB65)

Première AG. 2018 des curistes thermaux

Ce jeudi 10 mai à la salle Brassens vers 17 heures se tenait la première assemblée générale des curistes présents à la station thermale de Capvern les Bains (ou représentés) : en 2017 il y en a eu 10 comme en 2016, avec actuellement 358 adhérents à l'ACCB créée en avril 2015.

Le président Maurice Souleil nous annonçait que cette AG devait s'articuler sur 3 points, vidéo à l'appui

: défense des curistes, défense du thermalisme social, il convient de noter que le coût pour la Sécurité Sociale atteint à peine 0,16 % de son budget, alors pourquoi tant des restrictions parfois ?

Un site de témoignages des curistes a été réalisé par les étudiants de l'IUT de Tarbes et vous pouvez le consulter à votre guise : <http://témoignagescuristes.fr> car c'est la meilleure des propagandes pour connaître les bienfaits des eaux de Capvern (plus de 600 curistes en début de saison, dès le 23 avril 2018...)

Concernant le thermalisme social, il convient de noter que le coût pour la Sécurité Sociale atteint à peine 0,16 % de son budget, alors pourquoi tant des restrictions parfois ?

Par ailleurs, relativement aux droits des patients, c'est la loi du 4 mai 2002 qui doit s'appliquer et comme des problèmes ont été rencontrés la FFCM a saisi le Conseil d'Etat, dont nous attendons le résultat...

Ensuite, c'est Guy Lafage, trésorier, qui faisait le rapport financier (adopté à l'unanimité), avec 1775 € de cotisations pour 2017 et un compte de résultat positif.

Le bureau de l'ACCB s'était réuni le jeudi 3 mai et 2 nouveaux membres au Conseil d'Administration ont été élus : Mme Catherine Fèvre de La Barthe de Neste, ainsi que Mme Dominique Fouquet de Lanmezean (bienvenue à elles)

A vos agendas : prochaine AG de l'ACCB le jeudi 31 mai à 17 heures.



Le président Souleil au micro (Photo RB65)

Ren
laur
vièv

Le j
dén
nier
teu
ven
nier
pan
les
acti
cett
de r
tés
nar
Lag
tem
Sen
et a
de (

L
c